

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 05 décembre 2022
--

L'an deux mil vingt-deux et le neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à Agnès NELIAS), GLEREAN Thibault (pouvoir à Valérie DEJOUR), RULLIAT Christian (pouvoir donné à FOURDIN Fabrice),

Secrétaire de séance : RECOLLON Chantal

D/2022-096

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature avec le SYDER d'une convention de servitude relative à la parcelle AB 91, dans le cadre du renforcement des réseaux électriques

Madame la Maire expose que le SYDER a fait part à la commune de sa volonté de souscrire une convention de servitude réseau Eclairage public, afin de fixer les conducteurs aériens d'éclairage public sur les façades des bâtis présents sur la parcelle AB 91, rue de la Cascade : il s'agit de poser une accroche sur façade pour ancrage du câble d'éclairage public et reprise du luminaire.

Elle présente la convention de servitude à intervenir avec le SYDER, et précise que cette servitude sera consentie de façon gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à la signature de la convention avec le SYDER (en annexe), afin de fixer les conducteurs aériens d'éclairage public sur la parcelle AB 91,

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents.

CHARGE Madame la Maire des suites à donner à la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

Publication ou notification du :

Publication site internet le :

Affichage liste des délibérations le :

16 DEC. 2022
16 DEC. 2022

16 DEC. 2022

13 DEC. 2022

